



Refusons les dattes

de l'apartheid israélien !

Pour nous opposer à l'occupation de la Palestine, à sa colonisation et son annexion illégale, à la politique d'apartheid de l'État d'Israël, boycottons les dattes étiquetées « Israël »

L'État d'Israël pratique une politique d'occupation, de colonisation et d'apartheid vis-à-vis des Palestiniens

Pendant que le monde se préoccupe de lutter contre la pandémie du Covid-19, Israël accélère l'annexion rampante de la Cisjordanie, territoire palestinien occupé. Encore récemment, son armée s'est livrée à la destruction du village bédouin de Humsa al-Fuqa dans la vallée du Jourdain.



Les dattes étiquetées « Israël » proviennent, pour une grande part, de colonies israéliennes dans la vallée du Jourdain

86 % des terres agricoles de la vallée ont été volées par Israël aux Palestiniens pour y implanter des colonies illégales dont la principale activité est la production de dattes. Israël a aussi confisqué les ressources en eau de la vallée.

En refusant de distinguer les dattes issues des colonies de celles provenant de son territoire et en les étiquetant « Israël », Israël bafoue la réglementation européenne et le gouvernement français laisse faire.

Près de 80 % des dattes étiquetées « Israël » sont exportées.

D'octobre 2019 à septembre 2020 la France a importé 2 623 tonnes de dattes israéliennes et 465 tonnes de dattes palestiniennes.



Achetons les dattes palestiniennes ! Soutenons la Palestine et sa résistance à la colonisation

Les groupes locaux de l'AFPS
www.france-palestine.org
pourront vous en procurer ou
vous renseigner.

Également sur (entre autres) :
<http://fipsouk.fr>
<https://solivr.fr>
www.biomielandco.com
www.la-boutique-militante.com

